

Compilation Remy Rochat

Les oubliés, ou retour sur deux cas de petite vérole survenus à la Vallée de Joux au XVIII siècle

David Aubert.	Fils du Sieur David Aubert, Officier Consistoriel du Lieu, est mort de la petite vérole le 17 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 18 ^e dit, âgé de près de 3 ans.
Charles Joseph Rochat.	Fils du Sieur Régent Abram Siméon Rochat du Lieu, est mort de la petite vérole le 19 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 21 ^e dit, âgé de 5 ans & 7 mois.
Charles Louis Guignard.	Fils de Jean Pierre Guignard du Lieu, est mort de la petite vérole le 20 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 21 ^e dit, âgé de deux ans & 8 mois.
Jeanne Louise Guignard.	Fille de Pierre Guignard - derrière, morte de la petite vérole le 20 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 21 ^e dit, âgé de deux ans & un mois.
Suzanne Henriette Aubert.	Fille d'Abram David Aubert du Lieu, est morte de la petite vérole le 22 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 24 ^e dit, âgé de 4 1/2 ans.
David Moysse Humbert.	Fils de Pierre Humbert du Lieu, est mort de la petite vérole le 23 ^e 10 ^{bre} 1771. & a été enseveli le 25 ^e dit, âgé d'environ 18 mois.

Editions le Pèlerin

COLLECTION « ETUDES ET DOCUMENTS »
NO 178

Compilation Rémy Rochat

LES OUBLIES

ou retour sur deux cas de petite vérole survenus à la vallée de Joux
au XVIII^e siècle

EDITIONS LE PELERIN
2004

INTRODUCTION

La mémoire populaire est-elle fiable ? Surtout dans le domaine épidémiologique ? Car si par exemple, dans le cadre de l'histoire de la Vallée de Joux, elle témoigne d'une épidémie de peste au début du XVII^e siècle, elle ne dit rien des autres, et elles furent nombreuses, qui fauchèrent par moment et par d'autres maladies, des pans entiers de notre population.

La peste est-telle si terrible qu'elle seule peut laisser une trace dans la mémoire populaire, ainsi qu'on peut le lire ci-dessous, tandis que les autres maladies, ne seraient, non pas qu'anodines mais qu'ordinaires, et que l'on ne peut rien contre elle, que les accepter parce qu'elles répondent à la volonté de Dieu et que celle-ci ne nous sera jamais connue ?

Restons-en à la peste, évoquée ici par le juge Nicole dans son fameux historique sur la Vallée du Lac de Joux, de 1840 (pp. 361-362) :

C'est à la suite de cette disette, arrivée au Pais-de-Vaud, que la peste s'y manifesta de nouveau et pénétra dans la Vallée; elle fit assez de ravages chez ces premiers habitans du Chenit, puisque la tradition nous apprend que ce fléau dura trois à quatre années consécutives, quoiqu'il paroissit arrêté pendant l'hiver; qu'il y eut peu de maisons qui en fussent exemptées, et que, même, il ne demeura personne dans quelques-unes. Cette tradition porte que l'on abandonnoit dans les maisons ceux qui en étoient atteints, pour se réfugier dans des cabanes semblables à celles des charbonniers, que l'on construisoit à un certain éloignement, et que des femmes bourguignonnes, qui en avoient réchappé, et qu'on nommoit *marronnes*, venoient soigner ces malades. On dit que l'on enterroit les morts par-tout où il se rencontroit des lieux commodes, et aussi que ces Bourguignonnes pilloient et emportoient tout ce qu'elles trouvoient de valeur, dans ces maisons ainsi abandonnées, ensorte que ceux qui survécurent, et qui n'étoient pas déjà fort à leur aise auparavant, se trouvèrent réduits à la dernière misère.

C'est dans ce temps-là qu'il arriva dans la Vallée un ouragan dont la tradition nous a conservé le souvenir. Elle place cet événement environ l'année 1624. Cet ouragan commença au bois d'Amont, en Bourgogne, du côté oriental de la rivière d'Orbe; il renversa tous les bois qui se trouvèrent à sa rencontre, jusqu'au-dessus de l'Abbaie, ensorte qu'il forma un chemin, par lequel, en marchant par-dessus ces bois renversés, on auroit pu aller, de l'un de ces deux endroits à l'autre, sans toucher la terre.

Y en-eut-il d'autres, précédemment plutôt que plus tardivement, alors même qu'il semble qu'elle ait disparu de nos contrées ? Nul ne le sait. Les documents pas plus que la mémoire populaire en témoignent. Notre passé sanitaire ainsi restera inconnu, ou presque, et de la souffrance de tous ceux qui s'en sont allés avant l'heure, il n'en sera tenu compte nulle part et en aucun temps. Tout cela est véritablement et définitivement perdu.

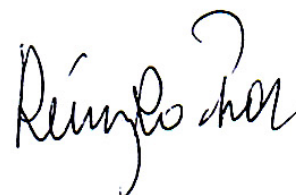
Il est étonnant qu'une commune comme le Lieu, par exemple, puisse vivre, ce fut, on le verra, à la fin de 1771 et au début de 1772, un tel drame sans que rien n'ait filtré dans ses vieux papiers. La mort des hommes, des enfants surtout, a-t-elle si peu de prix ? Cela est-il égal à une société qu'en l'espace de trois mois, il meurt quarante de ses enfants ? Il faut le croire, puisqu'on ne s'en est pas souvenu. Que cet épisode serait même resté sans témoins s'il n'y avait pas eu le pasteur ou l'officier d'état civil qui a rempli ses fonctions avec exactitude mais sans état d'âme non plus. Une enfant est emporté tous les deux ou trois jours au cimetière et l'on ne crie pas à l'injustice. La plume, dans sa rigueur et dans sa beauté, car ici elle l'est, et même si elle parle de petite vérole et qu'il s'agit de la mort d'enfants, est impitoyable.

Et l'on saura en plus que cet épisode n'en est qu'un parmi beaucoup d'autres. On peut aisément deviner en effet que ces mêmes registres de décès offrent de faire quantité d'autres et douloureuses découvertes. La mort, par maladie, fauche plus souvent qu'à son tour, en ces temps-là.

Et pourtant l'humanité subsiste et même croit pour en arriver à aujourd'hui où cette croissance remet en cause l'existence même de la planète. L'homme, en quelque sorte, est-il invincible ? A-t-il aussi été normal d'en passer par là ?

Des questions sans réponses.

Les Charbonnières, en mars 2004



Marie Anne Elizabeth fille de Francois Philippe Golar
 Golar. Morte le 29. fev. 1754 et ensevelie le 30.
 Etie Rochat age de 47. ans mort le 6. fev. 1754
 des Poux et enseveli le 8. fev.
 Abraham / amant de la sœur d'Hyppolite fils du Sr. David Rochat
 Rochat. Morte le 11. fev. et ensevelie le 12. fev. 1754
 Jean Isaac Rochat des Poux age de 33. ans mort le
 Rochat enseveli le 12. fev. 1754
 Joseph mouquin age de 6. ans le 17. fev. 1754 et enseveli
 le 19. il n'a été malade que 4. jours pendant lesquels
 Louyse Rochat fille de Jean Ferdinand Rochat morte le
 Rochat et ensevelie le 10. fev. 1754 elle étoit valetudinaire
 et depuis long temps, et âgée de 38. ans
 Louyse Rochat fille de Jean Isaac Guignard morte de la
 Guignard petite verolle le 9. fev. 1754 et ensevelie
 le 10. elle étoit âgée de 9. ans et 3. mois
 Judith Henriette. fille de Jean Isaac Rochat des
 Rochat morte âgée de 11. mois morte de la petite
 verolle le 6. fev. 1754.
 Susanne fille de feu Abel Golar de l'Abbaye age
 Golar de 17. ans morte de la petite verolle
 le 27. fev. et ensevelie le 28. fev. 1754
 Philippe Simon fils de Simon aimé Rochat du pont
 Rochat age de 11. ans mort de la petite verolle le 31. fev.
 1754 et enseveli le 2. Mars.
~~Hyppolite fille de Jean Isaac Rochat des Poux~~
~~Rochat morte~~
 Mac Louis fils de Bernard Simon Rochat du pont mort
 Rochat le 6. Janvier 1755. et enseveli le 8.

Une page du registre des décès de la paroisse de L'Abbaye

«Suzanne Elisabeth Golaz fille de François Philippe Golaz de l'Abbaye, âgée de 4 mois et une semaine, morte le 29 juillet [1754] et ensevelie le 30.

Elie Rochat des Bioux, âgé d'environ 47 ans, mort le 6 septembre 1754 et enseveli le 8^{me}.

Abraham Samuel Rochat, enfant d'Hypolite fils du sieur David Rochat du Pont, mort le 11 septembre et enseveli le douze; 1754.

Jean Isaac Rochat des Bioux, âgé de passé 80 ans mort le 9 et enseveli le dix octobre 1754.

Joseph Mouquin âgé de 66 ans, le 17 octobre et enseveli le 19. Il n'a été malade que 4 jours pendant lesquels il a entièrement perdu l'appétit.

Louise Rochat, fille de Jean Jérémie Rochat, morte le 9 et ensevelie le 10^{me} novembre 1754. Elle était valétudinaire depuis longtemps, et âgée de 38 ans.

Louise Rachel Guignard, fille de Jean Isaac Guignard, morte de la **petite vérole** le 3 décembre 1754 et ensevelie le 4^{me}. Elle était âgée de 3 ans et 3 mois.

Judith Henriette Rochat, fille de Jean Isaac Rochat des Bioux, âgée de 11 mois, morte de la petite vérole le 16 décembre 1754.

Suzanne Golaz fille de feu Abel Golaz de l'Abbaye, âgée d'environ deux ans, morte de la petite vérole le 27 décembre et ensevelie le 28 décembre 1754.

Philippe Siméon Rochat, fils de Siméon Aimé Rochat du Pont, âgé de 11 mois, est mort de la petite vérole le 31 décembre 1754 et enseveli le 2 janvier 1755.

Isaac Louis Rochat, fils de David Siméon Rochat du Pont, mort le 1er janvier 1755 et enseveli le 3.»

Petite vérole: variole.

ACV, Eb 1/3, p. 36, pasteur Philippe Bridel, à L'Abbaye de 1747 à 1771.

Marie fille de Jacques Rochat des charbonniers
morte le 5. Janv. 1745 de la vérole âgée de 4 ans
dans l'interdiction le 7.

Pierre Samuel fils de Jacques David Rochat des
Rochat mines dépendance de l'abbé morte de la
vérole le 7. Janvier 1745 et enterrée le
11. B. de l'abbé de la Roche

Jacques Abraham Rochat meunier de l'abbaye morte
Rochat d'hydropisie le 17. Janvier 1745 et enterrée le
20. B. de l'abbé de la Roche

Marie Rochat des charbonniers âgée de 4 ans morte
Rochat le 29. Janvier 1745 et enterrée le 29.

Anne Louise fille de Pierre Rochat des charbonniers
Rochat âgée de 7 ans enterrée le 29. Janvier 1745

Jeanne Louise fille de Pierre Abraham Rochat des charbonniers
Rochat barrière âgée de 6 ans enterrée le 26. Janvier

Henriette fille de Jean Henri Galay de Chenin habitant au
Galay mort ou lui âgée de 5 ans morte de la
petite vérole le 28. Janvier 1745 et enterrée le
30.

Agdelaine fille de feu Joseph Bernay de Chenin environ 50.
morte le 27. Janvier 1745 et enterrée le 29.

Jean François fils de Jean Louis fils de Jean Pierre Galay de
Galay l'abbaye âgé de 22 mois mort de la petite
vérole le 27. Janvier 1745 et enterrée le 29.

Suzanne fille de Jean Louis Galay de l'abbaye âgée
Galay de 8 mois morte de la petite vérole le 17. Janvier
1745 et enterrée le 19.

Marianne Rochat, fille de Jean Pierre Rochat des Charbonnières, morte le 4 janvier 1755 de la vérole, âgée de 4 ans, ensevelie le 7.

Pierre Samuel Rochat, fils de Jaques David Rochat des Epines, dépendantes du Lieu, mort de la vérole le 9 janvier 1755, et enseveli le 11.

Jaques Abraham Rochat, meunier de l'Abbaye, mort d'hydropisie* le 15 janvier 1754 (1755) et enseveli le 16. Il était âgé d'environ 64 ans.

Aimé Rochat des Charbonnières, âgé de 84 ans, mort le 19 janvier 1755 et enseveli le 19.

Anne Louyse Rochat, fille de David Rochat des charbonnières, âgée de 7 ans, ensevelie le 28 janvier 1755.

Jeanne Louise Rochat, fille de Pierre Abraham Rochat des Charbonnières, âgée de 6 ans, ensevelie le 28 janvier.

Henriette Golay, fille de Jean Henri golay du Chenit, habitant au Mont-du-Lac, âgée de 5 ans et demi, morte de la petite vérole le 28 janvier 1755, ensevelie le

...

Magdelaine Bernay, fille de feu Joseph Bernay des Bioux, environ 50 ans, morte le 7 février et ensevelie le 9me.

Jean François Golaz, fils de Jean Jonas fils de Jean Pierre Golaz de l'Abbaye, âgé d'environ 22 mois, mort de la petite vérole le 12 février 1755 et enseveli le 13.

Suzanne Golaz, fille de Jean Jonas Golaz de l'Abbaye, âgée de 8 mois, morte de la petite vérole le 17 février 1755, ensevelie le 19.

* Hydropisie. Terme vieilli. Accumulation pathologique de sérosité dans une partie du corps, notamment dans l'abdomen.

28
Susanne Renouay de coalition femme de Abraham
Renouay Guignard sur son nom d'Abraham

morte de la dysenterie le 27. fevrier 1759

et enterrée le 28. 1759
Jouard Aaron Rochat de l'abbaye de Saint Martin de
Rochat femme et enterrée le 27. fevrier

france morte fille de Gedeon Rochat de charbonniere
Rochat morte de la dysenterie le 27. fevrier

elle est enterrée de la dysenterie

Abraham Isaac Rochat petit leon de charbonniere age de 67
Rochat est mort de la dysenterie le 14. Mars 1759 et enterré

le 17. il ne se malade que 4. jours

Marie Rochat age de 70 ans morte de la dysenterie le 27. fevrier
et enterrée le 28.

Marie Rochat femme de David Rochat de l'abbaye de Saint Martin
Rochat son Rochat de charbonniere morte de la

dysenterie le 20. Mars 1759 et enterrée

le 21. elle est morte de la dysenterie

Marianne Rochat fille de David Rochat de l'abbaye de Saint Martin
Rochat Rochat de charbonniere morte le 29. Mars

1759 et enterrée le 30. Mars
Jean Pierre Rochat de l'abbaye de Saint Martin Rochat de charbonniere

Rochat est mort de la dysenterie le 26. May et enterré
le 27. il est mort de la dysenterie

David Rochat de charbonniere est mort de la dysenterie le 27. fevrier
et enterré le 28. 1759

Maria Géliz fille innocente de David Rochat de l'abbaye de Saint Martin
marchand de l'abbaye morte le 6. Juin et
enterrée le 8.

Susanne Renevay, de Vaulion, femme d'Abraham Guignard surnommé Violon de l'Abbaye, morte d'hydropisie le 23 février 1755 et ensevelie le 25 1755..

Jean Aaron Rochat de l'Abbaye, mort le 26 février et enseveli le 27 février.

Jeanne Marie fille de Gédéon Rochat des Charbonnières, âgée de 99 ans, ensevelie le 27 février, elle est morte d'hydropisie.

Abraham Isaac Rochat petit Jean des Charbonnières, âgé de 68 ans, mort d'hydropisie le 14 mars 1755 et enseveli le 17. Il n'a été malade que 4 semaines.

Marie Rochat du Pont, âgée d'environ 74 ans, morte le 18 mars et ensevelie le 20.

Charles Isaac Rochat fils de David feu Jean François Rochat des Charbonnières, mort de la petite vérole le 30 mars 1755 et enseveli le 1^{er} avril.

Suzanne Marie Rochat fille de David feu Jean François Rochat des Charbonnières, morte le 29 mars et ensevelie le 1^{er} avril 1755.

Jean Pierre Rochat fils d'Abraham David Rochat des Charbonnières, âgé de 8 mois, mort le 16 may et enseveli le 18. Il est mort du males (?)

David Rochat des Charbonnières, âgé d'environ soixante ans, a été enseveli le 8 juin 1755.

Marie Golay, fille innocente de David Golaz, autrefois marchand de l'Abbaye, morte le 6 juin et ensevelie le 8.

Abraham Minand le jeune mort le 10. Juin 1744 et
Aunand enseveli le 12. il a été frappé d'apoplexie & est

et est mort quelques semaines après.
Anne fille d'Israël Guignard d'Armentières & de la
Guignard et femme d'honorable Croch fils du sieur d'Abba-

de la ville de Brémay des Brives morte le 24.
et enseveli le 26. Juin 1745

Jacob George Amadée fils de Monsieur le Chevalier Balthus
Rochat de Pont âgé de environ un an et demi mort le vendredi
28. Juin 1745 et enseveli le 30.

Marianne Marie fille de Daniel Rochat des Brives
Rochat morte le 19. août et enseveli le 14. Sept.

Anne Marie femme de Pierre Gabriel Brémay des Brives
Rochat morte d'hydropisie le 29. 7. 1744, et enseveli le
1. 8. 1744

Jeanne Anne Elizabeth Rochat femme de Isaac Joseph Rodolphe
Rochat Rochat du nom morte le 19. 8. 1744 dans l'année
couchée de deux jours & enseveli le 22. 8. 1744

Pierre Abraham fils de Isaac Galez des Brives âgé de 9. mois
Galez mort le 10. 9. 1744 et enseveli le 12.

David Isaac Rochat fils de feu Pierre Abraham
Rochat Rochat des Brives mort le 9. 8. 1744 et en-
seveli le 11. 8. 1744

Abraham Isaac fils de Isaac Louis Galez de l'Abbaye de St. Jean
Galez mort d'ala petite vérole le 30. 7. 1744. et en-
seveli le 31.

p. 39, 1755

Abraham Dunand, le vieux, mort le 10 juin 1755 et enseveli le 12. Il a été frappé d'apoplexie dont il est mort quelques semaines après.

Anne Guignard, fille du Sr. Aaron Guignard du Mont-du-Lac, et femme d'honnête Enoch, fils du sieur Abraham Isaac Bernay des Bioux, morte le 24 et ensevelie le 26 juin 1755.

Jacob Georges Amédée Rochat, fils de monsieur l'Assesseur baillival du Pont, âgé d'environ un an et demi, mort le vendredi 27 juin 1755 et enseveli le 30.

Susanne Marie Rochat, fille de Daniel Rochat des Bioux, morte le 13 août, ensevelie le 14 de 1755.

Anne Marie femme de David feu Gabriel Berney des Bioux, morte d'hydropisie le 29 7bre 1755, ensevelie le 1^{er} 8bre.

Jeanne Anne Elisabeth Rochat, femme d'Isaac Joseph Rodolph Rochat du Pont, morte le 19 8bre d'une fausse couche de deux jumeaux et ensevelie le 22 8bre.

Pierre Abraham fils d'Isaac Golay des Bioux, âgé de 9 mois, mort le 10 9bre et enseveli le 12.

David Isaac Rochat, fils de feu le Sr. Pierre Abraham Rochat des Charbonnières mort le 9 Xbre enseveli le 11 Xbre 1755.

Abram Isaac Golaz, fils de Jean Jonas Golaz de l'Abbaye, âgé d'un mois mort de la petite vérole le 30 Xbre 1755 et enseveli le 31.

Statistique : morts de la petite vérole, soit variole, du 29 juillet 1754 au 30 décembre 1755, dans la commune de l'Abbaye et environs (Charbonnières)

- Louise Rachel Guignard, prob. de l'Abbaye, 3 ans et 3 mois, le 3 dé. 1754
- Judith Henriette Rochat des Bioux, 11 mois, le 16 décembre 1754
- Suzanne Golay de l'Abbaye, deux ans, le 31 décembre 1754
- Philippe Siméon Rochat du Pont, 11 mois, le 31 décembre 1754
- Marianne Rochat des Charbonnières, 4 ans, le 4 janvier 1755
- Pierre Samuel Rochat de l'Épine, le 9 janvier 1755
- Henriette Golay du Mont-du-Lac, 5 ans et demi, 28 janvier 1755
- Jean François Golaz, de l'Abbaye, 22 mois, le 12 février 1755
- Suzanne Golay, de l'Abbaye, 8 mois, 17 février 1755
- Charles Isaac Rochat des Charbonnières, le 30 mars 1755
- Abram Isaac Golay, un mois, le 30 décembre 1755.

Notes : On constate que l'épidémie reste limitée surtout à l'Abbaye, au Pont et aux Charbonnières. Elle peut passer d'un village à l'autre, ne serait-ce que parce que les morts sont probablement tous enterrés à l'Abbaye, et qu'en conséquence les populations se mélangent . Nous ignorons si cette épidémie touche aussi le reste de la commune du Lieu comme aussi la commune du Chenit. Nos propos ne sont pas d'établir une statistique générale des décès dus à la variole au cours des âges de notre histoire, mais de faire prendre conscience de ces terribles problèmes épidémiologiques dont on ne parle que rarement dans nos différents historiques. Toute une étude reste à faire à ce sujet. 11 décès en une année environ, c'est beaucoup, encore qu'à l'époque on ne dut pas y prêter une attention particulière. Les décès, soit à la naissance, soit en bas âge, étaient nombreux déjà dans l'ordinaire, qu'ils soient du double ne devaient pas traumatiser outre mesure la population. La mort était de tous les jours. Et puis aussi on procréait beaucoup pour palier à ces décès qui étaient certes malheureux, mais acceptés avec résignation. Que pouvait-on faire ?

La statistique suivante, propre cette fois-ci à la commune du Lieu, toujours en ignorant si l'épidémie toucha les communes voisine, est plus douloureuse encore. Ce fut véritablement la l'hécatombe.

Jean Jaques Lugin du Siey, mort le 22^e a été enseveli le
Lugin. 24^e 7^{bre} 1771. âgé d'environ 70 ans.

Abram David Louis, fils de Jaques David Lugin de Denort. Frère
Lugin. mort le 24^e, a été enseveli le 25^e 7^{bre} 1771. âgé
de trois semaines.

Jeanne, femme en secondes noces du Sieur Jacob Rochat
Meylard de l'Epine, est morte le 26^e 7^{bre} 1771. & a été
ensevelie à l'Abbaye le 28^e dit; âgée d'environ
58 ans.

Anne Marie, fille d'Abram David Rochat des Charbonniers
Rochat, morte le 27^e 7^{bre} 1771. a été ensevelie à l'Abbaye
le 29^e dit; âgée de 17 ans.

Catherine, fille de l'ut. le S^r Régent Jaques David Rochat
Rochat, des Charbonniers; est morte le 29^e 7^{bre} 1771. &
a été ensevelie à l'Abbaye le 1^{er} 8^{bre} suivant,
âgée de trois ans.

Bénigne, femme de Pierre Abram Déprax des Viffourches
Rochat, demeurant au Lieu, est morte le 8^e & a été
ensevelie le 10^e 8^{bre} 1771. âgée de 26 1/2 ans.

Louise Marie, Neve d'Abram Déprax de la Frasse, morte
Lugin le 15^e, a été ensevelie le 17^e 9^{bre} 1771. âgée
d'environ 70 ans.

Abram David Olivier, fils d'Abram Aubert du Lieu, est
Aubert, mort de la petite verole le 28^e 9^{bre} 1771. & a été
enseveli le 30^e dit; âgé de 5 ans & 8 mois.

Charles Louis, fils du Sieur Frédéric Guignard du Lieu
Guignard, est mort de la petite verole le 11^e 10^{bre} 1771.
& a été enseveli le 13^e dit; âgé de 11 ans &
quelques mois.

72
David Aubert, fils du Sieur David Aubert, Affecteur Consistorial du Lieu, est mort de la petite verole le 17^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 18^e dit, âgé de près de 3 ans.

Charles Joseph, fils du Sieur Régent Abram Siméon Rochat du Lieu, est mort de la petite verole le 19^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 21^e dit, âgé de 5 ans & 7 mois.

Charles Louis, fils de Jean Pierre Guignard du Lieu, est mort de la petite verole le 20^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 21^e dit, âgé de deux ans & 8 mois.

Jeanne Louise, fille de Pierre Guignard - derrière, morte de la petite verole le 20^e 10^{bre} 1771. a été enseveli le 21^e dit, âgée de deux ans & un mois.

Suzanne Henriette, fille d'Abram David Aubert du Lieu, est morte de la petite verole le 22^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 24^e dit, âgée de 4 1/2 ans.

David Moysse, fils de Pierre Humbert du Lieu, est mort de la petite verole le 23^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 25^e dit, âgé d'environ 18 mois.

Suzanne Louise, fille d'Abram Raymond du Lieu, est morte de la petite verole le 24^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 26^e dit, âgée de près de 1 an.

Pierre Jacques François, fils de Pierre Abram Déprax des Wippourches, demeurant au Lieu, est mort de la petite verole le 28^e 10^{bre} 1771. & a été enseveli le 30^e dit, âgé de 3 ans & huit mois.

Suzanne Elizabeth, fille de fut Pierre Guignard du Seillon, morte de la petite verole le 31^e 10^{bre} 1771. a été enseveli le 2^e janv. 1772. âgée de près de 13 ans.

Anne Judithte Aubert.	Fille d'Abraham Aubert du Lieu, est morte de la petite verole le 2. ^e janvier 1772. & a été ensevelie le 4. ^e dit; âgée de 4 ans & deux mois.
Marie Charlotte Liguett.	Fille d'Abraham Isaac Liguett, Trompette, de Combe-Noire, est morte de la petite verole le 5. ^e janvier 1772. & a été ensevelie le 7. ^e dit; âgée de près de 3 ans.
Jean Louis Olivier & Pierre Louis Nicole.	Fils de Joseph Nicole du Sichey, sont morts de la petite verole le 5. ^e & le 6. ^e janvier 1772. & ont été ensevelis le 8. ^e dit; âgés, le premier, de 3 ans & cinq jours; le 2. ^e de près de 16 ans.
Jaques Felix Cart.	Fils du Sieur Régent David Cart, de la Gillettax, mort de la petite verole le 6. ^e , a été enseveli le 7. ^e janvier 1772. âgé de près de 2 1/2 ans.
Jeanne Elizabeth Quignard.	Fille de Jean Pierre Quignard du Lieu, morte de la petite verole le 7. ^e janvier 1772. a été ensevelie le 8. ^e dit; âgée de près de 1 1/2 ans.
Jean David Frédéric Charles Philippe Ferdinand Jacques Louis Henri Cart.	Fils d'Abraham Cart de la Gillettax, sont morts de la petite verole, les deux premiers le 9. ^e janvier, ensevelis le 11. ^e dit; & le 3. ^e mort le 11. ^e a été enseveli le 12. ^e ; âgés, le premier, de 8 ans; le 2. ^e de 3 ans & 3 mois; & le troisième, de 4 1/2 ans.
Marie Anne Guignard.	Fille de S ^r Pierre Guignard du Sillon, morte de la petite verole le 7. ^e , a été ensevelie le 9. ^e janv. 1772. âgée d'environ 8 ans.
Judithte Le Resche.	Femme de Jean Philippe Meylan habitant à Yvonand, est morte à la Cornax le 9. ^e janv. 1772. & a été ensevelie à L'abbaye le 11. ^e dit; âgée d'environ 80 ans.

74
Anne Marie femme de Pierre Moïse Meylan du Sécher,
Meylan. est morte le 12^e & a été ensevelie le 14^e Janvier
1772. âgée de 77 ans.

Pierre Moïse fils de fut Pierre Moïse Carré de La Fontaine
Carré. aux Allemands, mort de la petite verole le 13^e Janv.
1772. a été enseveli le 15^e d^e; âgé d'environ 8 ans.

Anne Louise fille de Jean Pierre Nicole du Sécher, morte de
Nicote. la petite verole le 13^e a été ensevelie le 15^e Janv.
1772. âgée de 4 ans & trois mois.

Abram Philippe, fils d'Abram Née Liguët de Lombe Noire,
Liguët. est mort de la petite verole le 15^e Janvier 1772.
& a été enseveli le 17^e d^e; âgé d'un an.

Abram David Moïse, fils de Pierre Moïse Meylan du Sécher,
Meylan. mort de la petite verole le 15^e a été enseveli le 17^e
Janvier 1772. âgé de près de 8 ans.

Jean David Rodolphe François, fils de Jean David Meylan de
Meylan. Sécher, mort de la petite verole le 14^e Janvier 1772.
a été enseveli le 16^e d^e; âgé d'environ 1^e mois.

Moïse Louis, fils du P^r Simeon Liguët du Sécher, mort de
Liguët. la petite verole le 17^e a été enseveli le 19^e Janvier
1772. âgé d'environ 16 mois.

Jeanne Susanne Julie, fille du P^r Joseph Liguët de La Sillette,
Liguët. est morte de la petite verole le 18^e & a été ensevelie
le 20^e Janvier 1772. âgée d'un an.

Louise Henriette, fille de David Liguët Cordouier de Lombe Noire
Liguët. morte de la petite verole le 22^e a été ensevelie le
26^e Janvier 1772. âgée d'environ 6 mois.

Anne Adélaïde, fille du Sieur Régent Abram Liguët Rochat
Rochat du lieu, morte de la petite verole le 23^e ensevelie le
25^e Janv 1772. étoit âgée de 1 an & 6 mois.

75

Louise Judith, fille de David Meylan des Niffourches, est morte de la petite verole le 30^e Janvier, & a été ensevelie le 1^{er} Fevrier 1772. âgée de deux ans & deux mois.

Jeanne Louise fille du Sieur Jacques David Rochat marchand, des Charbonnières, morte de la petite verole le 31^e Janvier 1772. a été ensevelie à l'Abbaye le 3^e Fevrier suivant. Elle étoit âgée de 2 ans & un mois.

Suzanne Emélie fille d'Abraham David Rochat des Charbonnières, est morte de la petite verole le 1^{er} Fevrier 1772. & a été ensevelie à l'Abbaye le 3^e suivant; âgée de deux ans.

Pierre Moïse fils de Monsieur le Lieutenant Pierre Moïse Raymond du Lieu, est mort de la petite verole le 4^e Fevrier 1772. & a été enseveli le 6^e dit; Il étoit âgé de 3 ans & 3 mois.

Emélie fille du Sieur Jacques David Rochat Charpentier, des Charbonnières, est morte de la petite verole le 4^e Fevrier 1772. & a été ensevelie à l'Abbaye le 6^e dit; âgée de 7 ans.

Jacques Samuel fils de David Nehémie Rochat des Charbonnières, est mort de la petite verole le 5^e Fevrier 1772. & a été enseveli à l'Abbaye le 7^e dit. Il étoit âgé de 5 ans.

Suzanne Marie Henriette, & sa Soeur Marie Emélie, Filles de Joseph Rochat des Charbonnières, sont mortes de la petite verole le 9^e & le 10^e Fevrier 1772. & ont été ensevelies à l'Abbaye le 11^e dit; la 1^{re} âgée de six mois, & la 2^e de deux ans & demi.

Pierre Abraham Isaac, fils de Jacques David Rochat des Charbonnières, est mort de la petite verole le 13^e Fevrier 1772. & a été enseveli à l'Abbaye le 15^e dit; âgé de trois ans & demi.

76
Susanne Niolle, femme du Sieur David Rochat du Haut-des-prés, est morte le 14^e Février 1772. & a été ensevelie à l'Abbaye le 16^e 5^e; âgée de 50 ans.

Jeanne Rochat, fille d'Abram Isaac Rochat des Charbonnières, est morte de la petite verole le 16^e Février 1772. & a été ensevelie à l'Abbaye le 18^e 2^e; âgée de deux ans.

Pierre Abram Louis Rochat, fils de S^r Jacques David Rochat Regent des Charbonnières, est mort de la petite verole le 20^e Février 1772. & a été enseveli à l'Abbaye le 22^e 2^e âgé d'un an.

Anne Judithe Reymond, femme d'Henri Niolle du lieu, morte le 27^e, a été ensevelie le 29^e Février 1772. âgée de près de 32 ans.

Suzanne Marie Merlyard, femme de Pierre Cart de la Fontaine aux allemands, est morte (en couche d'une fille venue morte au monde: & ensevelie avec la mère) le 29^e Janvier 1772. & a été ensevelie le 1^{er} mars suivant. Elle étoit âgée d'environ 39 ans.

Marie Madelaine Rochat, fille de Jean Isaac Rochat de Billiard, est morte le 1^{er} mars 1772. & a été ensevelie à l'Abbaye le 3^e du 2^e; âgée de 19 ans.

Jean Rodolphe Rochat, fils de Jean Isaac, fils de Jean Isaac Rochat de Billiard, est mort de la petite verole le 2^e mars 1772. & a été enseveli à l'Abbaye le 4^e 5^e; âgé de 10 mois.

Guignard, Horie, du Seillon, mort le 14^e, a été enseveli le 16^e mars 1772. Il étoit âgé d'environ 85 ans.

Suzanne Cart, femme de Jean Pierre Humbert de Dessus-le-Crêt, est morte le 15^e & a été ensevelie le 17^e mars 1772. âgée d'environ 82 ans.

Elizabeth Rochat, fille de S^r David Rochat des Charbonnières, morte le 28^e Avril 1772. a été ensevelie à l'Abbaye le 30^e 2^e; âgée de 21 ans.

Statistique, cas de variole dans la commune du Lieu du 28 novembre 1771 au 2 mars 1772 :

- Abraham David Olivier Aubert du Lieu, 5 ans & 8 mois, 28 novembre 1771
- Charles Louis Guignard du Lieu, 11 ans et quelques mois, 11 décembre 1771
- David Aubert du Lieu, près de 3 ans, le 17 décembre 1771
- Charles Joseph RoCHAT du Lieu, 5 ans et 7 mois, 19 décembre 1771
- Charles- Louis Guignard du Lieu, 2 ans et 8 mois, le 20 décembre 1771
- Jeanne Louise Guignard du Lieu, 2 ans et 1 mois, le 21 décembre 1771
- Susanne Henriette Aubert du Lieu, 4 ans et demi, le 24 décembre 1771
- David Moyse Humberset du Lieu, 18 mois, 23 décembre 1771
- Pierre Jaques François Dépraz des Vyffourches demeurant au Lieu, 3 ans et 8 mois, le 28 décembre 1771
- Suzanne Elizabeth Guignard, du Lieu (Seillon), près de 13 ans, 31 décembre 1771
- Anne Judith Aubert du Lieu, 4 ans et 2 mois, 2 janvier 1772
- Marie Charlotte Piguet, Combenoire, 3 ans, 5 janvier 1772
- Jean Louis Olivier Nicole du Séchey, 3 ans et 5 jours, 5 janvier 1772
- Pierre Louis Nicole, son frère, Séchey, près de 16 ans, 6 janvier 1772
- Jaques Félix Cart, de la Tillettaz, 2 ans et demi, le 6 janvier 1772
- Jeanne Elizabeth Guignard, du Lieu, près de 12 ans, le 7 janvier 1772
- Jean David Frédéric Cart de la Tillettaz, 8 ans, 9 janvier 1772
- Charles Philippe Ferdinand Cart, de la Tillettaz, 3 ans et 3 mois, 9 janvier 1772
- Jaques Louis Henri Cart, de la Tillettaz, 4 ans et demi, le 11 janvier 1772
Ces trois enfants sont frères, fils d'Abram Cart
- Marie Anne Guignard, du Seillon, 8 ans, 9 janvier 1772
- Pierre Moïse Cart, de la Fontaine aux Allemands, 8 ans, 13 janvier 1772
- Anne Louise Nicole du Séchey, 4 ans et 3 mois, le 15 janvier 1772
- Abraham Philippe Piguet, de Combenoire, un an, le 15 janvier 1772
- Abram David Meylan, du Séchey, le 15 janvier 1772
- Jean David Meylan, du Séchey, 13 mois, le 14 janvier 1772
- Moïse Louis Lugin, du Séchey, 16 mois, le 17 janvier 1772
- Jeanne Susanne Julie Piguet, de la Tillettaz, un an, 20 janvier 1772
- Louise Henriette Piguet, de Combenoire, 5 mois, le 26 janvier 1772
- Anne Bénigne RoCHAT, du Lieu, 7 ans 4 mois, le 29 janvier 1772
- Louise Judith, des Viffourches, deux ans et 2 mois, le 30 janvier 1772
- Jeanne Louise RoCHAT des Charbonnières, 2 ans et un mois, le 31 janvier 1772
- Susanne Emélie RoCHAT, des Charbonnières, deux ans, le 1^{er} février 1772
- Pierre Moïse Reymond du Lieu, 3 ans et 3 mois, le 4 février 1772
- Jaques Samuel RoCHAT des Charbonnières, 5 ans, le 5 février 1772

- Susanne Marie Rochat des charbonnières, six mois, le 11 février 1772
- Marie Emélie Rochat des Charbonnières, sœur de la préc., 2 ans et demi, le 10 février 1772
- Pierre Abraham Josué Rochat des Charbonnières, trois ans et demi, le 13 février 1772
- Jeanne Rochat des Charbonnières, deux ans, le 16 février 1772
- Pierre Abram Rochat des Charbonnières, un an, le 20 février 1772
- Jean Rodolph Rochat de Billiard (Charbonnières), 10 mois, le 2^e mars 1772. N

Notes : une constatation s'impose d'emblée, l'épidémie est effrayante, qui cause le décès de quarante enfants en trois mois. Ce qui revient à dire que tous les deux ou trois jours la population reprenait le chemin des cimetières qui se remplissaient à vue d'œil, pour les gens du Lieu et environs et Séchey, celui de la Rochette, au niveau de la gare actuelle du Lieu, pour les gens des Charbonnières celui de l'Abbaye. Et pourtant, malgré le tragique de la situation, qui avait fauché une part non négligeable de la population enfantine de la commune du Lieu, pas un mot, nulle part, de l'événement, ni dans les procès-verbaux de la commune, ni dans quelque ouvrage spécialisé. Et même le Dr Olivier n'a pas eu connaissance du cas, et même Auguste Piguet, qui a fouillé de fond en comble les vieux papiers de la commune du Lieu, n'a trouvé trace de ce drame. Rien non plus transmis par la tradition populaire. L'événement est passé inaperçu parmi d'autres événements. Il n'était donc en fait qu'ordinaire, mis à part un nombre peu commun de décès. Ce ne fut en aucun cas un traumatisme profond capable d'avoir marqué la mémoire populaire. Il ce fut agit d'adultes que peut-être on se serait mieux souvenu d'un tel désastre, mais pour des enfants, qui seraient bientôt remplacé par d'autres...

L'épidémie avait commencé au Lieu, s'était propagée vers Combenoire d'un côté, vers le Séchey de l'autre. Puis enfin elle avait gagné le village des Charbonnières où elle semblait s'être éteinte. Ainsi, sauf erreur, plus aucun décès du à la petite vérole dès le 2^e mars 1772. On pouvait souffler, les enfants reprendre leurs jeux. Mais en fait on ignorait certainement tout des causes véritables de l'épidémie, et l'on ne paraît que peu au danger en empêchant toute communication d'un village à l'autre de la commune. Mais surtout, on ne savait pas que faire pour soigner la maladie, ou plutôt on la soignait mal, voir à cet égard les notes du docteur Eugène Olivier.

Comme pour l'épidémie antérieure rencontrée sur le territoire de l'Abbaye, nous ne savons pas si celle-ci se limita au territoire de la commune du Lieu, ou si elle se propagea en périphérie pour causer plus loin de terribles ravages. L'analyse serrée de nos registres d'état-civil, secteur décès, devrait permettre de se faire une meilleure idée du problème. Pour nous il convenait surtout de mettre en avant le drame du Lieu, et de rendre témoignage à toutes ces pauvres

et jeunes victimes oubliées. Qui se souviendra d'elles, si ce ne sont les Editions le Pèlerin et son responsable, douloureusement affectés, en de tels moments, par un passé si dur à l'enfance.

Eugène Olivier, Médecine dans le Pays de Vaud au XVIIIe siècle, tome II, 1962:

Variole.

De toutes les épidémies infantiles, la plus importante, et de beaucoup ; mais sur laquelle nous n'avons presque aucun renseignement exact. Elle figure sur notre liste, aux années 1685, 1708, 1720, 1732, 1733, 1736, 1742, 1743, 1750, 1754, 1755, 1758, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1771, 1772, 1776, 1777, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1793, 1797. Elle doit souvent faire œuvre anonyme dans les mortalités de nature indéterminée qui se manifestent à tant de reprises. Nous reviendrons sur ce fait en discutant la courbe de la mortalité de Lausanne et des autres villes ⁽³⁾.

66.

Tissot, dans son *Avis* (§ 223) et ses diverses publications sur l'inoculation, estime qu'elle atteint le 95 % des vivants (5 % environ étant réfractaires) ; qu'en combinant les ravages des épidémies mauvaises et des bénignes, elle tue la septième partie de ceux qu'elle attaque ; que ses poussées dans le même endroit se répètent au bout de quatre, cinq ou six ans.

On peut, sur la base de ces indications, se faire une idée — simple approximation impossible à serrer de près — de la mortalité par variole dans le pays. Dans la partie recensée en 1764, il y avait en chiffres ronds 3500 naissances par an ; supposons que le déchet des réfractaires et des enfants morts d'autres maladies avant qu'une épidémie de variole revienne, ramène le nombre des exposés à celui des enfants qui atteignent cinq ans ; il en resterait d'après la Table de mortalité de Muret environ 3000. La variole à elle seule en enlèverait plus de 400, année moyenne. Cette septième partie des vivants (après la réduction opérée) correspond à peu de chose près à un sixième des morts. Suivant les années, les chiffres de quelques paroisses nous montrent que la variole peut prélever la part du lion : le tiers, la moitié,

¹ Je cueille dans *L'Echo médical* du Dr CORNAZ (1861/111) cette notice qui semblerait plutôt nous ramener un ou deux siècles en arrière : Il naît à Morrens en 1860, 29 garçons et 17 filles. La coqueluche qui s'y déclare la même année « a enlevé les 29 enfants mâles et seulement une des petites filles, en sorte que des 46 nés dans l'année elle n'a laissé subsister que 16 petites filles ». — M. L. Junod a contrôlé par l'état civil ce fait divers par trop insolite. La paroisse a bien eu, non en 1860 mais en 1859, une mortalité excessive, enlevant 29 enfants nés vivants, † entre quelques jours et cinq ans ; 20 garçons et 9 filles. L'écho transmis au Dr Cornaz est donc très déformé.

² *Avis*, § 116. — ³ Appendice VII, p. 1201, 1220.

les deux tiers, des décès totaux (voyez Luins 1720, Begnins 1732 et 1754, Vufflens-la-Ville 1764 et 1772, Lausanne 1771 et 1785, Aigle 1776). Muret la voit « dépeupler d'enfants les paroisses de Lutry et Villette »⁽¹⁾. Il faut cependant se donner garde d'exagérer. Lorsque Morax, sans nommer sa source, avance qu'en 1777 la variole aurait doublé le nombre des décès pour le pays entier⁽²⁾, il fait sûrement erreur. Un fait aussi extraordinaire aurait besoin de preuves ; elles font complètement défaut.

Que d'autre part la variole pouvait être fort bénigne, plusieurs des exemples de notre liste le font voir, ainsi entre autres Vullierens en 1767/68 ; en quatre mois 76 enfants atteints et un seul décès. A moins qu'il ne s'agisse d'une varicelle ?

Pour Tissot, une bonne part de la gravité de la variole est l'effet des remèdes « chauds », de la méthode « chaude », appliquée par les gens du peuple, convaincus qu'en augmentant la quantité de la sueur et des boutons, le sang se dépure mieux de tout le venin !... « Le vin, la thériaque, la confection, l'air chaud, les couvertures pesantes, fauchent annuellement des milliers d'enfants, qui auroient été guéris si on ne leur avoit donné que de l'eau tiède »⁽³⁾. A quoi Jacob Constant ajoute un détail curieux : « La plupart des gens pensent qu'il ne vaut pas la peine de confier à un médecin le traitement de la petite vérole ; que les vieilles femmes y suffisent. Elles-mêmes estiment avoir assez fait en chargeant de nombreux linges ou couvertures, si possible rouges, les enfants alités, et en leur donnant quelque potion évacuante⁽⁴⁾ »... On sait ce que Finsen nous a appris sur le rôle des rayons lumineux et des diverses couleurs sur certaines affections cutanées. Ce procédé thérapeutique n'avait pas été inventé par notre peuple ; il s'agit d'une tradition très répandue et fort ancienne, basée sur une sympathie supposée entre la couleur de l'étoffe et celle du rash éruptif⁽⁵⁾. Quant à la simple pro-

¹ *Mémoire sur la population*, 101.

² MORAX, 87. — Peut-être cette affirmation fantaisiste est-elle susceptible d'explication. Elle vient à la suite d'un résumé des chiffres donnés par Nicati pour Cully en 1736 ; or dans ce même article, Nicati, à propos de variole à Cully en 1777, écrit : « le nombre des décès a été double de la moyenne », qu'il fixait à 25. Morax peut avoir utilisé une note prise à ce propos ; oubliant alors qu'il s'agit d'une seule commune avec une vingtaine de morts en excès, il a généralisé pour le pays entier, exigeant d'un trait de plume 2500 décès de plus qu'il n'y en a eu. Cf. Appendice VI, aux dates.

³ Avis, § 211. — ⁴ *Atrium medicinz Helvet.*, 1692, Obs. 95.

⁵ FINSEN, *Ueber d. Bedeutung d. chem. Strahlen d. Lichts für Medizin und Biologie*, Leipzig 1899. — Gilbert l'Anglais, illustre médecin de la première moitié du XIII^e siècle, élève de Salerne et maître à Montpellier, veut déjà que le varioleux soit enveloppé d'étoffes rouges (NEUBURGER, *Gesch. der Med.*, I, 369). De même Gui de Chauliac (1363) ; tandis que son commentateur Laurent Joubert estime qu'il faut procéder autrement : ce qu'il faut obtenir est que le malade voie la couleur rouge et aucune autre, pour mieux faire sortir la rougeole [le rash], « qui est l'intention et fin de nostre ordonnance. Comme au contraire on deffend le regard du rouge à ceux qui saignent desmesurément ». Il faut donc que le lit en soit entouré (G. DE CHAULIAC, éd. Nicaise, p. 457). Peu avant Constant, le strasbourgeois Sebizius (*Disputatio sexta de variolis et morbillis*, 1662, § XI) discute s'il faut revêtir de rouge les varioleux et les rougeoleux et leur faire voir des objets de cette couleur. Après avoir aligné des arguments tirés d'une douzaine d'auteurs, de Galien à Luther et Scaliger, il conclut que nous ignorons pourquoi le rouge favoriserait l'éruption de ces maladies, mais que le fait paraît cependant réel, ce qui suffit pour en justifier l'application. — Ajoutons que cette coutume se retrouve jusqu'en extrême-orient.

preté, encore du temps de Tissot elle laissait fort à désirer ; il insiste bien sur la nécessité de changer la chemise du malade en pleine suppuration, mais reconnaît que beaucoup « se récrient contre cet usage »...⁽¹⁾ Ces détails, pour expliquer en partie la haute mortalité variolique.

La plupart des médecins considèrent alors la variole — et sa sœur jumelle la rougeole — comme provenant d'humeurs impures passées de la mère à l'enfant par le sang au cours de la grossesse, ou par le lait. Hypothèse qui leur paraît seule apte à expliquer pourquoi ce sont généralement des enfants qui en sont atteints. Comme ils sont pourtant obligés de faire la part de la contagion, trop évidente, l'embarras qui en résulte est considérable. Constant discute la théorie courante ; il y voit beaucoup de difficultés. Aussi incline-t-il à conclure que ces deux maladies ne sont que des fièvres malignes, comme les autres, les fièvres pourprées et la peste même incluses ; « mais dont la force n'est pas si grande qu'elle puisse infecter les hommes faits, mais seulement les enfans, qui sont plus tendres et plus délicats »⁽²⁾.

Morax

III. Variole.

p. 86

C'est Marius¹⁾, évêque d'Avenches, qui désigna le premier du nom de *variolo* la maladie pustuleuse connue par le peuple sous le nom de *corales*. Ce mot, variolo, dérive de l'adjectif *varius*, moucheté, tacheté, bigarré, par rapport aux effets de cette maladie sur la peau (Dr Zinck, „Essai sur la vaccine“, Lausanne, 1827).

Cette description de l'épidémie de 570, écrite en 585, lorsque Marius était au concile de Mâcon, prouve que ce fléau était nouveau pour notre pays.

si elle attaque tout le monde elle n'attaque qu'une fois et que, quand on l'a eue, on est à l'abri pour toujours. C'est en même temps une des plus meurtrières et si elle est souvent très douce elle est d'autres fois presque aussi ravagante que la peste. Il est démontré qu'en combinant les ravages des épidémies mauvaises et bénignes, cette maladie tue la septième partie de ceux qu'elle attaque. On a ordinairement la petite vérole dans l'enfance; il est rare qu'elle n'attaque qu'une personne dans un endroit; le plus souvent elle est épidémique. Elle cesse ordinairement au bout de quelques semaines ou de quelques mois et ne reparait dans le même endroit qu'au bout de quatre, cinq ou six ans.²⁾

En tenant compte des indications de Tissot et du fait qu'il naissait en 1764 3155 enfants dans le canton, la dime mortuaire annuelle variolique devait être de 400 morts; de nos jours elle n'est guère que de 3 morts.

D'après le Dr Nicati („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“, 1868, page 162) du 1^{er} juillet 1736 au 1^{er} mai 1737, il y a eu à Cully, sur une population d'environ 2000 âmes, 83 décès (dont 58 enfants) par la petite vérole.

En 1777, une épidémie de petite vérole a doublé le nombre moyen des décès du pays.

Le Dr Verdeil, dans son „Mémoire sur le climat de Lausanne“ (Sciences physiques de Lausanne) donne la statistique des décès par petite vérole à Lausanne en 1783. Plus de la moitié des enfants morts cette année-là avaient été victimes de la variolo. Le relevé par mois nous semble intéressant à citer:

1783	Nombre absolu des morts	Décès par petite vérole
Janvier . . .	32	9
Février . . .	29	10
Mars	43	16
Avril	31	9
Mai	22	6
Juin	22	2
Juillet	12	2
Août	15	1
Septembre . .	26	2
Octobre	20	1
Novembre . . .	24	—
Décembre . . .	28	—
	304	58

Proportion des décès varioliques: 19 sur 100 décès. De nos jours elle est de: 0.06 sur 100 décès.

La léthalité de la variolo au siècle dernier, représente celle occasionnée de nos jours par l'ensemble des maladies zymotiques: phtisie, entérite, diphtérie, scarlatine, coqueluche, rougeole, etc.

Elle prouve aussi que c'est à tort qu'on attribue l'invasion de la petite vérole à l'irruption des Arabes dans l'occident.

La variolo trouva un terrain propice et, douze siècles plus tard, elle était devenue la principale cause de la mortalité.

En 1761 (dans son „Avis au peuple“) Tissot écrit: „La petite vérole est la plus générale de toutes les maladies, puisque de cent personnes il n'y en a que quatre ou cinq qui en soient exemptes. Il est vrai que

¹⁾ L'évêque Marius ou St-Maire fut élu évêque d'Avenches l'an 573 et mourut le 31 décembre 593 à Lausanne qu'il avait érigé en évêché. (E. Secretan, „Biographies nationales“, tome I, 1873.)

La pratique de l'inoculation diminuait le nombre des morts, mais les épidémies ne perdirent leur fréquence que depuis la découverte de Jenner.

On lit dans l'„Essai statistique sur le canton de Vaud“, par Ph. Bridel, pasteur de Montreux (Zurich, Orell-Füssli 1818, page 8): „La population du canton de Vaud était en 1803 de 144,474 âmes; dès lors elle a augmenté chaque année, surtout depuis l'introduction de la vaccine pratiquée par ordre et aux frais de l'Etat.“

En 1810 (Adresse du Bureau de Santé) le docteur Verdeil écrit que dans la commune de Morges où la vaccine n'a pas été aussi goûtée qu'on aurait dû l'attendre des lumières et de la raison de ses habitants, la petite vérole a été apportée de la ci-devant Savoie. Pendant 3 mois, elle a pour ainsi dire frappé à toutes les portes. Mais partout où il s'est trouvé des enfants vaccinés elle n'a pu pénétrer.

Ch. Perrel, médecin à l'hôpital cantonal écrit sa „Notice sur l'épidémie de la petite vérole de 1816 à 1817 (Lausanne 1823, Feuilles du canton de Vaud“, tome 12, page 75).

En 1826 le Dr Nicati fils, décrit une épidémie de variolo à Montherod. Sur 154 sujets qui étaient vaccinés, 4 seulement furent atteints d'une manière légère. Les 21 sujets non vaccinés furent tous malades et 4 moururent (Rapport Pichard: sciences naturelles, Zurich, réunion de juillet, 1827).

Citons encore l'„Essai sur la vaccine“, ouvrage écrit sur la fin de l'épidémie de petite vérole qui a régné à Lausanne dans l'été de 1827 et mis à la portée de toutes les personnes qui sans être médecin veulent connaître la vaccine, par M. Zink, chirurgien de 1^{re} classe, Lausanne, chez Henri Fischer, 1827.

En 1829 (compte-rendu du Grand Conseil) les vaccinations ordonnées par le Conseil de Santé produisent un bon effet dans le canton.

Le Conseil d'Etat adressait le 11 mai 1829 à ses concitoyens une exhortation rédigée par le Conseil de Santé, et dont nous extrayons les principaux passages: „Une épidémie de petite vérole qui, par sa durée, son extension et par les maux qu'elle a occasionnés doit être considérée comme grave et meurtrière, s'est manifestée dans notre canton pendant les années 1827 et 1828. Elle se trouve actuellement sur son déclin et l'on peut espérer qu'elle est près de fuir incessamment. Dix ans s'étaient écoulés depuis que nous n'avions été visités de ce fléau; dans plusieurs endroits depuis 20 ans et 30 ans même on n'en avait plus connaissance. On commençait à croire à la possibilité d'en être à jamais délivré; les bienfaits de la vaccine étaient reconnus; on s'y livrait avec confiance, lorsqu'une petite vérole qui depuis 3 ans parcourait le nord et l'occident de l'Europe, qui avait pénétré chez nos voisins et chez

plusieurs de nos confédérés, est venue aussi nous atteindre. Il a suffi pour cela de la présence dans quelques localités d'une famille vagabonde et ambulante qui traînait avec elle un enfant infecté de ce mal. Les mesures sévères prises aussitôt par l'autorité supérieure pour étouffer dans son berceau l'épidémie naissante, incomplètement exécutées, souvent éludées, n'ont pu parvenir au but important auquel elles étaient destinées. D'un village du district d'Aubonne on a vu la petite vérole s'étendre et s'établir dans les communes voisines, atteindre Morges, Lausanne, etc., et de là comme d'un centre commun se propager à tous les autres points du canton. Aucun district n'en a été exempt; 232 communes ont été infectées; partout la petite vérole a trouvé quelque accès ou quelque aliment.

Le recensement fait par les Pasteurs (circulaire du département de l'Intérieur, 19 janvier 1829) indique pour l'ensemble des malades:

sur 1486 individus non vaccinés	356 morts	(23.9 %)
„ 3452 „ vaccinés	94 „	(2.7 %).

La vaccine a changé l'action de la petite vérole, l'a modifiée, a tempéré son venin, elle a arrêté une affreuse mortalité, elle est parvenue à éteindre le foyer de l'épidémie et à garantir la grande majorité du peuple vaudois.⁴

L'exhortation se termine en invitant les citoyens vaudois à se soumettre, par conviction, eux et leurs enfants, à une opération de nulle importance en soi et qui, n'étant pas obligatoire par la loi, le devient aux yeux de tout citoyen d'un pays libre où chacun est obligé de concourir au bien et à la prospérité de tous.

En 1835, à Mollens, 15 cas, 5 décès; à Montricher 14 cas, 7 décès. En 1840 et 1841 les cas de variole sont rares. En 1842 épidémie à Grandson, Yverdon et Thierrens. Dans ce village „où la vaccine n'est pas en faveur“ grande mortalité.

En 1848 et 1849 la variole se montre successivement dans presque toutes les parties du canton. Elle est du reste bénigne.

En 1850 forte recrudescence qui correspond à la fréquence de la variole en Europe cette année-là. Le Conseil de Santé demande, sans succès, que la vaccination soit rendue obligatoire.

En 1857 une épidémie à Trélex atteint 50 personnes et ne cause qu'un décès.

En 1858 la variole apportée d'Agiez attaque à Grandson 37 personnes et en tue deux, non vaccinées. Aux tuileries de Grandson sur 27 malades il y eut 9 décès, dont 8 de personnes non vaccinées. Le seul cas de mort après la vaccination est celui d'une femme qui se suicida au moment de l'éruption.

À Rances, sur 23 varioleux vaccinés, 1 mort, sur 20 varioleux non vaccinés, 8 morts.

Une prime de 100 francs est accordée à celui qui présente une vache atteinte de Cow-pox.

En 1864, épidémie étendue à plusieurs districts. Pas de morts chez les vaccinés.

En 1865 le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de loi instituant la vaccination obligatoire. L'assemblée le rejette à une grande majorité.

Epidémie de variole à l'hospice de l'enfance, à Lausanne, en 1868 („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“).

À Lausanne, un ouvrier étranger apporte la variole en octobre. En novembre une épidémie force la commune à ouvrir un lazaret, occupé du 20 novembre 1870 à juin 1871 („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“, 1871, page 273).

En 1870 apparition de varioles à Vevey.

En 1871 on comptait en janvier environ 200 cas de petite vérole parsemés dans tout le territoire. L'internement dans le canton de 7000 soldats de l'armée française, le 1^{er} février, augmente le nombre des malades. On ne peut accuser cependant le corps d'armée de Bourbaki d'avoir été la cause première de l'épidémie.

Nous écrivions en octobre 1871 („Expériences sur la vaccination animale“:)¹) „L'épidémie de variole qui a sévi cette année dans le canton de Vaud a eu le bon résultat de remettre en discussion toutes les questions relatives à la vaccine, et de rendre à celle-ci toute son importance dans l'opinion publique. Les doutes qui s'élevaient dans l'esprit de bien des médecins se sont évanouis devant l'évidence des faits. L'indifférence ou l'incrédulité des masses a cessé et de tous les côtés on a réclamé en faveur de la vaccine d'énergiques mesures pour arrêter la rapide extension de la variole. Le Conseil de Santé, appuyé par tous les médecins du canton, demanda de nouveau au Conseil d'Etat de rendre les vaccinations obligatoires et, ce qui prouve le grand changement qui s'était opéré dans les esprits, la loi fut adoptée par le même Grand Conseil qui l'avait refusée en 1865. Désormais tous les enfants devront être vaccinés avant l'âge de deux ans. Cette utile mesure constitue un grand progrès et aura de féconds résultats. Elle aurait été complète avec les revaccinations obligatoires, mais nous comptons sur le bon sens et l'instruction de notre population, et nous ne doutons pas que les revaccinations ne deviennent très populaires. Les militaires doivent²) se faire revacciner en entrant au service, c'est-à-dire à vingt ans; les jeunes filles suivront leur exemple, se préservant ainsi de la maladie la plus dangereuse pour leur beauté.

¹) Bulletin soc. vaud. de méd. 1871, p. 249.

²) Malheureusement la revaccination militaire a été supprimée depuis la fâcheuse campagne menée contre la vaccination.

„Les attaques dont la vaccine a été l'objet ces dernières années n'ont pas été stériles; elles ont ramené à une observation plus exacte et ont fait résoudre par l'expérimentation des questions du plus haut intérêt. La vaccine est sortie triomphante de l'épreuve, sa puissance préservatrice est encore intacte, mais il est prouvé que toute vaccine n'est pas bonne et qu'il est nécessaire d'apporter la plus grande attention dans le choix de ce virus.“

De 1872 à 1876 on constate encore quelques épidémies, principalement sur les étrangers au canton, en grande partie composés d'ouvriers maçons italiens non vaccinés.

Dr Eugène de la Harpe „Notes sur les cas de variole et de scarlatine observés au lazaret communal de Lausanne de 1884 à 1886“, 64 cas, 8 décès (Revue médicale de la Suisse romande“, 1888, page 372).

Tableau des décès par variole dans le canton de Vaud.

D'après la statistique suisse („Mouvement de la population“):

Années	Nombre absolu des décès	Relatif à 100,000 habit.	Années	Nombre absolu des décès	Relatif à 100,000 habit.
1877	3	1.2	1888	—	—
1878	2	0.8	1889	—	—
1879	7	2.9	1890	1	0.3
1880	11	4.5	1891	—	—
1881	8	3.3	1892	1	0.3
1882	1	0.4	1893	—	—
1883	1	0.4	1894	2	0.7
1884	3	1.2	1895	—	—
1885	13	5.3	1896	2	—
1886	5	2	1897	1	—
1887	—	—	1898	9	—

Soit 61 décès en 22 ans. Moyenne annuelle: 3 décès.

	Sur 100 décès	Sur 10,000 habitants
Canton de Vaud	0.06	0.12
Suisse	0.1	0.27

Moyenne annuelle de la mortalité variolique par 10,000 habitants de 1887 à 1892 dans les états de l'Europe (H. Monod):

Suède	0.01	Suisse	0.06
Irlande	0.01	Angleterre	0.11
Ecosse	0.02	Belgique	1.52
Hollande	0.02	France	2.30
Prusse	0.03	Italie	3.86
Allemagne	0.04	Autriche	4.46

Mesures sanitaires.

L'hygiène préventive a donc presque complètement supprimé la maladie la plus redoutable soit par les décès qu'elle causait, soit par les infirmités qu'elle lais-

sait à sa suite (la plupart des gens étaient grêlés, et le 1/3 des cas de cécité provenaient de la variole).

L'inoculation fut un premier progrès. D'après Tissot, sur 345 personnes inoculées une seule mourait de la petite vérole, tandis qu'il en serait mort 106 sans cette opération. On opposa en vain à ce grand médecin les martyrologes et les nécrologes de l'inoculation, il y resta fidèle lors même qu'il eut le chagrin de voir succomber un de ses petits-neveux à la suite de cette opération.

La méthode de variolisation avait le fâcheux inconvénient de créer des foyers d'épidémies. Elle était incriminée par quelques théologiens, comme une violation des ordres de Dieu (Tissot):

On trouve dans les „Archives cantonales vaudoises“, registre des mandats souverains, 1777, 24 mars: *Inoculation de la petite vérole*, une lettre du président et des assesseurs du Conseil de Santé de la ville et République de Berne. „Afin que la petite vérole ne règne pas en tout temps et ne dégénère pas en épidémie dangereuse, sans vouloir gêner l'inoculation, il est nécessaire d'en défendre l'opération dans les villes de tout temps et de ne la permettre dans les campagnes que pendant la saison du printemps et de l'automne.“

L'admirable découverte de Jenner, inoffensive pour le vacciné, permit de supprimer tout danger général.

Les autorités vaudoises cherchèrent de bonne heure¹⁾ à populariser la vaccination provenant du Cow-pox. La tâche n'était pas facile — il fallait combattre des préjugés si enracinés qu'on les retrouve encore de nos jours malgré l'évidence des faits.

En 1804 le Bureau de Santé, dirigé par Verdeil, publie des instructions sur l'inoculation de la vaccine: „Adresse du 16 octobre 1804 aux pasteurs: le Bureau de Santé générale du canton de Vaud. On a commencé à former à Lausanne un comité central où l'on vaccine gratuitement. A l'homme de l'art sera payé une modique journée de 4 francs.“

La variole enlève chaque année un douzième des générations humaines.

En 1808 le Bureau de Santé adresse à ses concitoyens un mémoire complet sur les bienfaits de la vaccine.²⁾ Après avoir décrit la gravité de la petite

¹⁾ Une des premières personnes vaccinées à Morges en 1800, M^{lle} C. W., vit encore.

²⁾ Le mot de vaccine a été créé en 1799 (soit) par le docteur L. Odier comme traduction de Cow-pox au lieu de petite vérole des vaches („Bibliothèque britannique“, tome XI). Grâce au rôle actif d'Odier la vaccination fut introduite à Genève en 1800 et au bout d'un an l'on compta 4000 vaccinations dans le département du Léman (voir l'intéressant mémoire du professeur A. d'Espine sur le rôle du médecin genevois de la vulgarisation de la vaccination: „Archives des sciences physiques et naturelles“, juin 1896).

vérole qui a été beaucoup plus meurtrière que la peste il ajoute: „Enfin il a plu à la providence de mettre un terme à cette terrible calamité. Elle en a renfermé le préservatif dans la bienfaisante pustule d'un animal doux (la vache) qui ne se nourrit que de l'herbe des prés et dont le lait et la chair ont fait de tout temps la nourriture de l'homme. Sans doute ce prodige a dû paraître incroyable. On n'a pu comprendre d'abord comment un moyen, en apparence si peu actif, un simple bouton qui ne cause ni fièvre, ni douleur, ni aucun effet pour ainsi dire sensible peut néanmoins changer le corps humain au point qu'un venin aussi actif que celui de la petite vérole n'ait plus de prise sur lui. Mais tout raisonnement et tout doute doivent céder à l'expérience. On a pu se convaincre dans le canton que la vaccine est un préservatif assuré de la petite vérole. Des parents qui ne pouvaient pas se le persuader, ont fait inoculer la petite vérole à leurs enfants jusqu'à trois reprises différentes; d'autres les ont fait manger, boire et dormir avec des enfants couverts de petite vérole; d'autres enfin leur ont fait porter des chemises chargées de la matière purulente de cette maladie: aucun de ces vaccinés, quoiqu'on ait fait, n'a pu prendre la petite vérole. D'un autre côté, depuis que la vaccine a été généralement pratiquée dans le canton, la petite vérole a régné à diverses époques, d'une manière effrayante, dans le Valais, le canton de Fribourg, la principauté de Neuchâtel, et les départements de la France, nos voisins, sans qu'elle se soit propagée épidémiquement parmi nous. Les enfants qui n'avaient pas eu la petite vérole et que leurs parents avaient négligé de faire vacciner l'ont gagnée; plusieurs en sont morts, mais aucun de ceux qui avaient été vaccinés ne l'a prise.“

Des vaccinations officielles gratuites furent organisées et une propagande active fut faite dans le public par les médecins, par les pasteurs et par des philanthropes.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici l'„Avis aux pères et mères“ remis aux parents au moment du baptême d'un enfant.

„L'enfant que vous présentez au saint baptême et qui peut un jour devenir votre consolation et votre appui est exposé à un très grand danger, celui de prendre la petite vérole. Sachez que sur dix individus qui ont cette cruelle maladie, il en périt un, qu'un grand nombre en conserve des infirmités pour le reste de la vie, et que la plupart en sont plus ou moins défigurés.

„Heureusement la Providence a permis qu'on ait découvert un moyen de garantir les hommes de ce fléau, et ce moyen est l'inoculation de la vaccine. Il est sûr, il est extrêmement innocent et ne demande aucune préparation. Des millions d'expériences répétées sur toute la terre ont prouvé qu'on peut le mettre en usage dans toutes les saisons, pour les enfants les plus faibles, les plus petits et les plus délicats. Presque jamais en éprouve-t-il quelque incommodité; et quand cela arrive c'est si peu de chose qu'on s'en aperçoit à peine et qu'il est très facile d'y porter remède.

La revaccination n'est pas obligatoire, mais peut être ordonnée en temps d'épidémie par l'autorité sanitaire. Le public accepte facilement de se soumettre à cette opération faite gratuitement par l'Etat. Nous entendons ici l'Etat de Vaud, car la Confédération qui ordonne les mesures préventives contre la variole ne contribue pas — fait étrange — aux frais occasionnés par les vaccinations et les revaccinations publiques.

L'emploi du vaccin animal a facilité le mode opératoire et supprimé les seules objections sérieuses contre la vaccine, le danger d'inoculation de la syphilis ou de la tuberculose.

„Si donc vous voulez conserver votre enfant, nous vous exhortons à le faire incessamment vacciner, et au plus tard avant qu'il ait un mois. Ne l'envoyez surtout pas en nourrice qu'il ne l'ait été. C'est votre pasteur, ce sont des médecins et des chirurgiens instruits par beaucoup d'études et d'expériences qui vous donnent ce conseil. Eux aussi sont pères, et ils n'ont pas balancé à vacciner de très bonne heure leurs enfants. Au nom de l'humanité, et par tout ce que vous avez de plus cher, suivez leur exemple. Si vous ne le faites pas, craignez d'avoir un jour à pleurer amèrement sur la mort de votre enfant, pour avoir repoussé le moyen de salut qu'il vous propose. Il vous est offert gratuitement si vous craignez la dépense: votre pasteur vous dira à qui vous devez vous adresser pour cet effet. Il est d'ailleurs si simple, si facile, si exempt de danger quelconque que vous ne sauriez avoir aucun prétexte pour vous y refuser, ni même pour différer d'y avoir recours.“

La loi sanitaire de 1810 interdit aux médecins d'inoculer la petite vérole sans une permission expresse du Conseil de Santé. Les vaccinations devinrent de plus en plus nombreuses et malgré les dépenses qu'elles occasionnèrent furent pour le pays un immense bénéfice économique par le nombre des vies qu'elles conservèrent.

En 1810 (Adresse du 17 mai) le Bureau de Santé annonce que sur 17,915 vaccinations, 14,914 ont eu un plein succès.

Le Dr Zink („Feuilles du canton de Vaud“, 1827) calcule qu'il a été vacciné dans le canton, depuis le commencement du siècle plus de 116,372 individus.

Il fut vacciné:

en 1820	2,098	individus,
„ 1821	2,865	„
„ 1822	2,837	„
„ 1823	4,109	„
„ 1824	3,593	„
„ 1826	5,318	„
„ 1827	5,473	„

On trouve dans les rapports de gestion:

en 1850	4,382	vaccinations	publiques et gratuites
de 1851—1860	42,660	„	„
„ 1861—1870	46,032	„	„
„ 1871—1880	50,763	„	„
„ 1881—1890	54,279	„	„
en 1891	6,358	„	„
„ 1892	5,660	„	„
„ 1893	5,368	„	„
„ 1894	6,290	„	„
„ 1895	5,013	„	„
„ 1896	5,247	„	„
„ 1897	5,497	„	„
„ 1898	5,651	„	„

La loi de 1871 rend la vaccination obligatoire pour tous les enfants avant l'âge de 2 ans. L'arrêté du 13 juin 1893 sur les vaccinations précise les obligations de tous les citoyens.

Depuis 1885 (convention du 17 juin 1885) l'institut vaccinal de Laney a fourni tout le vaccin employé dans le canton (voir décret du 13 mai 1885 et l'„Hygiène publique à Genève“, par le Dr Vincent, 1896, page 135).

En 1898, MM. Félis, ancien préparateur de Laney, et Flück ont fondé, à Lausanne, un institut vaccino-gène, placé sous le contrôle de l'Etat de Vaud.

Les prescriptions de la loi fédérale relative aux mesures d'isolement et de désinfection sont très complètes et le canton est en mesure de les exécuter pleinement; s'il manque encore des lazarets permanents, il est cependant possible d'organiser rapidement des locaux

p 91

Reymond, Abram-D., chirurgien, est parvain
au Chénit, le 23.1.1698 et 26.11.1699

1733. janv./fév. Le Sentier, variole.
11 † par variole sur un total de
26 (Mortuaires).

1761, oct/nov. Le Sentier. Dysenterie.
4 † par dysenterie sur un total de 37
(Mortuaires)

1772. Le Sentier, dysenterie, variole.
14 † par dysenterie, de sept. à déc.;
enfants de 10 mois, et adultes, femmes âgées,
jusqu'à 80 ans. En outre 3 † par variole
en février. (Mortuaires)

1777. mai-oct. Le Sentier, variole et coqueluche.
Sur un total de 70 † la variole en cause 7 et
la coqueluche 31. (Mortuaires)

1779 juin - 1780 juillet. Le Sentier, variole.
23 † par variole. En outre, en sept. 1779,
1 † par dysenterie (?). (Mortuaires).

